



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
23 février 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
- 9 MARS 2023	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 9 MARS 2023 et publication du - 9 MARS 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois février deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents avec excuse :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans excuse :

Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patrick DUCROS

OBJET : 2023-006 : bilan des cessions et acquisitions 2022 de la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2022 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230302-2023-06-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023

Il est précisé que plusieurs achats ont été signés en 2022 :

- Achat pour un montant de 200 000 € à la SCI LES PELOUSES située 376 Route de Roanne, d'une parcelle cadastrée section B n°2126 d'une superficie de 2 970 m²,
- Vente pour un montant de 1 € à Monsieur BRUNET une parcelle cadastrée section E n° 981 située à Chemin du Moulin d'une superficie de 174 m².
- Cession gratuite à la SCI LA ROCADE une parcelle cadastrée section AB n° 105 située AUX Plaines Sud d'une superficie de 25 m².
-

Conformément à l'article L 2241-1 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de ce bilan.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 mars 2023

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Patrick DUCROS

